



AVIS DE COURSE

CHALLENGE 2019/2020 de la BAIE D'AIGUES MORTES

Organisé conjointement par :

**La Société Nautique du Grau du Roi Port Camargue
et le Yacht Club de La Grande Motte**

1. REGLES

Les régates seront régies par :

1.1 Les *règles* telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2017-2020*

1.2 Les règles de jauge OSIRIS 2019

1.3 Sécurité et équipement :

Tous les bateaux inscrits, qu'ils soient ou non en course, devront impérativement avoir à leur bord, la totalité des matériels exigés pour une navigation jusqu'à 6 milles d'un abri

2 PUBLICITE

Application de la réglementation 20 ISAF

3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 Les régates sont ouvertes à tous les bateaux des Groupes OSIRIS en règle avec leur autorité nationale, et aux multicoques.

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant la fiche d'inscription jointe et en l'envoyant au secrétariat de la SNGRPC ou du YCGM 3 jours avant la date de la régate. L'inscription définitive se fait par signature du formulaire lors de la confirmation de l'inscription. Le règlement s'effectue lors de cette signature.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- les licences FF Voile valides et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs.

- l'autorisation de port de publicité

- le contrat de jauge OSIRIS valide.

3.4 Les concurrents étrangers non licenciés FF Voile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

4 DROITS A PAYER

30€ par régate.

Le droit d'inscription sera de 25€ la régate, si la fiche d'inscription est remise au

secrétariat dûment complétées au moins 3 jours avant la régate.

5 PROGRAMME

5.1 Jours de régate :

- Dimanche 13 octobre 2019
- Dimanche 27 octobre 2019
- Dimanche 24 novembre 2019
- Dimanche 8 décembre 2019
- Dimanche 19 janvier 2020
- Dimanche 2 février 2020
- Dimanche 23 février 2020
- Dimanche 15 mars 2020

5.2 Confirmation des inscriptions dans chacun des clubs avant 17h00 les :

- Samedi 12 octobre 2019
- Samedi 26 octobre 2019
- Samedi 23 novembre 2019
- Samedi 7 décembre 2019
- Samedi 18 janvier 2020
- Samedi 1 février 2020
- Samedi 22 février 2020
- Samedi 14 mars 2020

5.2.1 L'heure prévue du signal d'avertissement de la première course du jour est : 10h30.

5.3 Le premier départ sera à la discrétion du comité de course.

6. JAUGE ET CONTROLE

Des opérations préalables de jauge pourront se dérouler les samedis à la confirmation des inscriptions.

Des contrôles peuvent être organisés sur l'eau pendant l'épreuve.

7 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées dès l'ouverture des inscriptions et les annexes seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

8 PARCOURS

Pour les groupes habitables, les parcours sont de type : construits ou côtiers.

Pour les multicoques : parcours côtiers.

9 SYSTEME DE PENALITE

Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

10 CLASSEMENT

10.1 Le Challenge comporte 8 régates en baie d'Aigues Mortes. Pour chaque course le classement sera réalisé selon le système de points à minima. Le classement final sera obtenu en additionnant les points obtenus à chaque course, le premier étant celui qui a obtenu le moins de points. Aucun changement de rating ne sera accepté en cours de challenge.

- 10.2 Pour le calcul du temps compensé il sera appliqué le système de calcul temps sur temps pour les parcours construits et temps sur distance pour les parcours côtiers avec CVL.
- 10.3 Courses retirées
- (a) Quand moins de 6 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- (b) Quand 6 à 11 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.
- (c) Quand 12 à 17 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.
- (d) Quand 18 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses trois plus mauvais scores.
- 10.4 Pour les classements, il est fait application de l'article des règles de jauge OSIRIS 2019 autorisant la constitution de groupes de classements en fonction de la composition de la flotte en course. Ces groupes de classement seront précisés dans les instructions de course.
- 10.5 Le groupe Multicoque sera classé en temps réel.
- 11 LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU**
Les quillards ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.
- 12 PRIX**
Des prix pourront être distribués par l'organisation.
- 13 DECHARGE DE RESPONSABILITE**
Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.
- 14 ASSURANCE**
Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1.500.000 €, ou son équivalent, pour l'épreuve.
- 15 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :**
Palmarès et remise des prix
Dimanche 15 mars 2019 à 18h00 à la SNGRPC pour l'ensemble du challenge.

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Société Nautique du Grau du Roi Port Camargue

Club House – 30240 Port Camargue

Tél : 04.66.53.29.47 – Courriel : contact@sngRPC.com

Yacht Club de La Grande Motte

Esplanade Jean Baumel – 34280 La Grande Motte

Tél : 04.67.56.19.10 - Courriel : ycgm@ycgm.fr